

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 80 du 16 octobre 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

DÉCISION N° 404600/ARM/DC DIRISI/SDRM/CHANC-IA

fixant la liste des formations administratives relevant du directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense pour le commandement desquelles un titre de commandement est délivré au nom du président de la République.

Du 28 mai 2020

DÉCISION N° 404600/ARM/DC DIRISI/SDRM/CHANC-IA fixant la liste des formations administratives relevant du directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense pour le commandement desquelles un titre de commandement est délivré au nom du président de la République.

Du 28 mai 2020

NOR A R M E 2 0 5 4 9 9 6 5

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [160.1.2.2](#).

Référence de publication :

La ministre des armées ,

Vu le [code de la défense](#), et notamment son article D 4131-5 ;

Vu le [décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement](#) ;

Vu l'[instruction 201710/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 04 novembre 2005 d'application du décret relatif à la discipline générale militaire](#), et notamment son article 4,

Décide :

Art. 1er.

Les commandants de formations administratives dont le commandement procède des pouvoirs du président de la République, figurent sur la liste en annexe et reçoivent un titre de commandement délivré par le directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.

Art. 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense,*

Jean-Marc LATAPY.

ANNEXE

ANNEXE I.

LISTE DES FORMATIONS ADMINISTRATIVES RELEVANT DU DIRECTEUR CENTRAL DE LA DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE ET POUR LE COMMANDEMENT DESQUELLES UN TITRE DE COMMANDEMENT EST DÉLIVRÉ AU NOM DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France / 8e régiment de transmissions ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Bordeaux ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Brest ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Lyon ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Metz ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Rennes ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Toulon ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Abu Dhabi ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Fort-de-France ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Djibouti ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Libreville ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Cayenne ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Nouméa ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Papeete ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Saint-Denis-de-la-Réunion ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Dakar ;

Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – Port-Bouët ;

Centre national de soutien opérationnel.